



COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE  
SEANCE DU 20 JUIN 2023

**Rapport d'information concernant l'implantation d'arrêts de bus dans le cadre du réaménagement du barreau Carantec (entre le Triangle et la maison des médecins) sur la route de Colovrex**

---

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 20 juin 2023 afin d'étudier le projet cité en titre. Mme Stiles, architecte partenaire chez STRATA architecture, M. Tinguely, chef de projet chez CITEC ingénieurs, Mme Fernandez, du SATPE, ainsi que M. Jimaja, Conseiller administratif, participent à la séance.

Après une brève introduction de M. Cudre et Mme Fernandez, M. Tinguely réintroduit les raisons qui conduisent à ce projet de réaménagement en lien avec l'arrivée du tram au Grand-Saconnex. Les enjeux généraux sont les suivants : la création d'arrêts de bus bidirectionnels, la maintenance de l'accessibilité aux parcelles privées, la réalisation d'aménagements de mobilité douce, d'un écopoint, ainsi que le dévoiement des réseaux souterrains (réseaux communaux, SIG et TELECOM).

Les différentes planifications envisagées pour les transports en communs et la mobilité douce sont ensuite présentées, ainsi que les aménagements extérieurs sur l'ensemble du périmètre du PLQ Carantec. Il est à noter que l'accessibilité aux livraisons au magasin Denner est à prendre en compte.

Concernant le positionnement des arrêts de bus TPG, M. Tinguely présente les enjeux relatifs à la coordination entre les différentes lignes de mobilité douce. Plusieurs variantes de positionnement des arrêts de bus sont ensuite présentées et analysées au prisme d'une analyse multicritères (lisibilité, nombre de quais à réaliser, coordination/compatibilité avec le tram et la phase transitoire du PLQ).

Mme Stiles présente ensuite différentes variantes pour l'implantation des arrêts de bus sur le barreau Carantec. Les avantages et inconvénients de chaque variante sont présentés, également au prisme d'une analyse multicritères (sécurité des piétons, lisibilité, impact sur l'existant, etc.). La variante 4 présentant le plus d'avantages : elle a donc été privilégiée.

Les commissaires ont eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension.

A 5 voix en faveur de la variante n°4, 1 voix pour la n°2, la commission préavise l'option n° 4.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres ayant le droit de vote.

Le Grand-Saconnex, le 20 juin 2023

Damian VEIGA LÖFFEL  
Rapporteur



COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE  
SEANCE DU 22 AOÛT 2023

**Rapport d'information concernant les différents types de matérialités béton envisagés dans le cadre du projet de la plateforme du tram**

---

A la demande du Conseil Administratif, et ce dans le cadre des développements urbanistiques liés à l'arrivée du tram, la commission s'est réunie en date du 22 août 2023. La séance se déroule exceptionnellement extra-muros, afin d'avoir accès à des exemples concrets des différentes matérialités béton envisagées pour le projet.

M. Gaudry, Ingénieur civil partenaire de T Ingénierie, Mme Fernandez, Adjointe du SATPE, M. Mégevand, Chef de projet délégué au SATPE, ainsi que M. Jimaja, Conseiller Administratif, participent à la séance.

Dans un premier temps, la commission se déroule sur le parking de la Place Carantec. Après quelques mots préliminaires de M. Cudré, M. Jimaja et Mme Fernandez, M. Gaudry présente les différents types de bétons envisagés pour le secteur de la plate-forme du tram. Une carte est disponible sur un panneau du parking de la place Carantec, ainsi que sur CMNet, afin de montrer quels revêtements seront utilisés (béton balayé, désactivé, bouchardé, etc.) sur quels secteurs de la plate-forme tram. Différentes planches d'essai ont également été coulées sur le parking de la Place Carantec afin de tester la qualité des différents matériaux, ainsi que les conditions locales d'usage de ces revêtements. Ces planches d'essai se distinguent par l'utilisation partielle d'agrégats de béton recyclé afin de réduire l'impact en CO<sub>2</sub> de ces revêtements écologiquement impactant.

Dans un deuxième temps, l'ensemble du groupe se rend au quartier des Adrets, près de l'arrêt Lancy-Pont-Rouge, afin d'avoir accès à d'autres exemples de revêtements. Dans ce quartier, certaines matérialités se distinguent par la réduction de l'épaisseur de l'armature en béton ou de par l'utilisation de fibres synthétiques, dans le but d'en réduire le bilan écologique.

Dans un troisième temps, les commissaires se rendent à la gare des Eaux-Vives pour avoir accès à d'autres exemples de matérialités béton (bouchardé, désactivé).

En dernière partie de commission, les commissaires sont amenés à l'abribus TPG de l'arrêt « Muséum » sur la route de Malagnou, afin d'avoir une illustration du modèle d'abribus qui sera utilisé au Grand-Saconnex dans le cadre du projet du tram.

Sur l'ensemble du trajet, les commissaires ont pu recevoir toutes les réponses à leurs questions et en remercie les différent·e·s intervenant·e·s.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres ayant le droit de vote et 2 absentions.

Le Grand-Saconnex, le 22 août 2023

Damian VEIGA LÖFFEL  
Rapporteur



COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ  
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

**Rapport concernant l'ouverture d'un crédit de réalisation destiné à des réaménagements urbains dans le quartier du Pommier**

---

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 5 septembre 2023 afin de traiter l'objet cité en titre et de se positionner. M. FORTIS, Administrateur du bureau MDB ingénieurs civils associés, M. Pfaffhauser, du SATPE, et M. Jimaja, Conseiller Administratif, participent à la séance.

Dans un premier temps, M. Fortis fait l'état des lieux du projet dans son actualité. Pour rappel, celui-ci consiste à saisir l'opportunité du dégrappage du bitume pour l'installation du chauffage à distance (CAD), afin de désimperméabiliser les sols et proposer des nouveaux aménagements dans le quartier du Pommier. Afin de remplacer le bitume, il est prévu de créer des zones de pavés filtrants et de la végétalisation. En outre, il est prévu de créer des infrastructures dédiées aux vélos (abris, épingles, marquages), d'installer des bornes pour voitures électriques, de remplacer des sources lumineuses dans un souci de réduction de consommation d'énergie, ainsi que d'améliorer le guidage destiné aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes. Chacun de ces aspects du projet a été détaillé par M. Fortis et complété par M. Pfaffhauser.

Les différentes étapes des travaux, échelonnées au total de fin 2023 à début 2025, sont ensuite présentées.

Le coût total de ce projet est estimé à CHF 1'028'000.- TTC. Dans le cadre de cette opération, des recettes sont susceptibles d'être accordées par les organismes suivants : le Fonds Intercommunal d'Équipement (FIE), le Fonds des collectivités L2.40, l'Office Cantonal de l'Eau (OCE), les Services industriels de Genève (SIG) – CAD et éco21, ainsi que l'Office Fédéral de l'Énergie (OFEN). Le montant total des subventions potentielles est estimé à environ CHF 545'000.-, laissant un solde de CHF 483'000.- à la charge de la commune.

La commission préavise favorablement l'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouvel abri à vélos par 3 oui et 2 abstentions.

A l'unanimité des membres présent-e-s et ayant le droit de vote, la commission préavise favorablement cette délibération et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présent-e-s ayant le droit de vote.

Le Grand-Saconnex, le 5 septembre 2023

Damian VEIGA LÖFFEL  
Rapporteur